

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/090/AGE

**DIRECTION DES SPORTS - DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE
- DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une cinquième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation de conventions.**

2025-51-DGATL-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...,
- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé,
- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.
- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une cinquième répartition d'un montant global de 254 300 Euros (deux cent cinquante quatre mille trois cents Euros) dont 16 500 Euros (seize mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives de notre secteur suivantes ainsi que les subventions proposées.

SPORT COMPETITION					
Mairie du 6 ^{ème} secteur – 11/12 ^{ème} arrondissements					
110447	AJC Marseille Sport et Culture	35, Route des 3 Lucs à la Valentine -13012 Marseille	00016939	4 000	Fonctionnement du club de judo au niveau régional.

11900	Club Athletique le Phénix Valentinois	Stade Jouvène - Rue Raymond Pitet -13011 Marseille	00017182	4 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
11910	Eoures les Camoins la Treille	13, Rue Arnould Stade Henri Pastour -13011 Marseille	00016940	4 000	Fonctionnement du club de football au niveau départemental.
37025	Les Rollers Méditerranéens	71, Avenue des Caillols - Parc Déssuard - 13012 Marseille	00016941	1 000	Fonctionnement du club de roller en loisirs.
<u>SPORT SOCIAL</u>					
Mairie du 6 ^{ème} secteur – 11/12 ^{ème} arrondissements					
<u>15397</u>	<u>Judo Club la Barasse</u>	<u>12, Traverse des Romans - Villa 40 13011 Marseille</u>	<u>00017681</u>	<u>3 500</u>	<u>Fonctionnement du club de judo au niveau départemental</u>

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 254 300 Euros (deux cent cinquante quatre mille trois cents Euros) dont 16 500 Euros (seize mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputée sur le Budget Principal 2025 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**